

apportait les distractions, les souvenirs du monde extérieur, avec le système musical qui leur était consacré et l'habitude fort peu liturgique de suppléer à la récitation commune des prières par de mystiques et nuageuses rêveries. Dès lors, on dut subir dans l'église la domination et l'individualité des artistes; les trois maîtres du sanctuaire furent l'organiste, le compositeur et le chef des chœurs, et, dans le diocèse même auquel appartient M. Gromier, n'a-t-on pas dérangé l'évêque de la place qu'il occupait conformément aux traditions et aux règles anciennes pour loger l'instrument? Ce fut, en conséquence de l'emploi des orgues, un point important que d'avoir dans chaque paroisse, non plus un cérémonial bien réglé, une marche plus édifiante, un chant plus grave, mais les meilleurs instruments et les mieux fournis en jeux nouveaux, mais des virtuoses pour attirer la foule, et une variété piquante dans le répertoire, pour tenir constamment la curiosité en haleine. Les seuls avantages de l'orgue sont tout matériels, comme sa puissance de sonorité, seule capable de remplir un vaste édifice, et tout relatifs, en comparant ses abus avec les abus des instruments encore plus anti-liturgiques que lui.

Si nos paroles semblent empreintes d'exagération, nous prions M. Gromier de descendre des hautes régions de la théorie, et d'examiner, à peu près partout, ce qu'est devenu le cérémonial catholique, soumis à un pareil dissolvant, et il reconnaîtra peut-être combien le diocèse de Lyon, dont le diocèse de Belley se vantait de suivre les règles, avait sagement agi en proscrivant les orgues et la musique. Il verra l'ordre antique et rationnel délaissé, incompris, suivi avec dédain, et, à sa place, les concerts fantaisistes, avec programmes, noms des compositeurs et des exécutants (1), et

(1) Une affiche annonçait cet hiver, pour une fête patronale, la messe en la de Mozart exécutée par la Société des Trouvères. De bonne foi, de